

FCP MAGHREBIA MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **11 305 693,035 DT** et une valeur liquidative égale à **2^D,534** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations

- Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 28,85 % de l'actif total au 31 décembre 2020, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Le dépassement en termes de liquidités trouve son explication par le fait que le fonds avait des souscriptions pour un montant de 1 100 000 DT le 18/12/2020 et que le gestionnaire du fonds n'a pas bénéficié du temps nécessaire pour tout investir avant la fin de l'année.
- Nous attirons l'attention sur la note 5.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 23 août 2021

Le Commissaire aux Comptes

CABINET MS LOUZIR

Mohamed LOUZIR

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Solde arrêté au	
	Notes	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
ACTIF			
AC1 Portefeuille Titres		8 052 390,725	7 379 659,322
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	5 148 691,707	4 511 353,072
b Obligations et valeurs assimilées	2	2 903 699,018	2 868 306,250
AC2 Placements monétaires et disponibilités		3 269 709,593	1 876 647,731
a Placements monétaires	3	813 888,646	1 709 525,333
b Disponibilités	4	2 455 820,947	167 122,398
AC3 Créances d'exploitation		12 702,042	2 995,353
Créances d'exploitation	5	12 702,042	2 995,353
TOTAL ACTIF		11 334 802,360	9 259 302,406
PASSIF			
PA1 Opérateurs créditeurs		18 719,198	16 864,308
1-Opérateurs créditeurs	6	18 719,198	16 864,308
PA2 Autres créditeurs divers		10 390,127	10 078,214
2-Autres créditeurs divers	7	10 390,127	10 078,214
TOTAL PASSIF		29 109,325	26 942,522
CP1-A capital		10 990 565,039	8 883 961,353
CP1-a capital	8	10 990 565,039	8 883 961,353
CP2-Sommes distribuables	9	315 127,996	348 398,531
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		264 437,394	344 275,017
CP2-b Régul. Résultat distribuable de l'exercice		50 690,602	4 123,514
TOTAL ACTIF NET		11 305 693,035	9 232 359,884
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		11 334 802,360	9 259 302,406

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2020 au 31/12/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
a Dividendes		89 005,583	154 621,845
b Revenus des obligations.et valeur assimilées		203 633,643	164 662,579
PR1 Revenus du portefeuille titres	10	292 639,226	319 284,424
PR2 Revenus des placements monétaires	11	132 901,081	183 006,002
Total des Revenus de Placements		425 540,307	502 290,426
CH1 Charges de gestion des placements	12	144 175,821	140 940,108
Revenu Net des placements		281 364,486	361 350,318
CH2-a Autres charges d'exploitation	13	16 927,092	17 075,301
Résultat d'Exploitation		264 437,394	344 275,017
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		50 690,602	4 123,514
Sommes distribuables de l'exercice		315 127,996	348 398,531
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-50 690,602	-4 123,514
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-163 045,056	-136 388,634
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		79 721,721	-132 842,426
Frais de négociation de titres		-3 837,931	-4 201,967
Résultat Net de l'exercice		177 276,128	70 841,990

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2020 au 31/12/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
AN-1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	177 276,128	70 841,990
a-Résultat d'exploitation	264 437,394	344 275,017
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-163 045,056	-136 388,634
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	79 721,721	-132 842,426
d-Frais de négociation de titres	-3 837,931	-4 201,967
AN-2 Distribution de dividendes	0,000	0,000
AN-3 Transactions sur le capital	1 896 057,023	316 667,837
A- Souscriptions	2 033 810,954	402 856,885
Capital	806 031,281	164 624,785
Régularisation des sommes non distribuables	847 419,862	179 734,095
Régularisation des sommes distribuables	380 359,811	58 498,005
B- Rachats	-137 753,931	-86 189,048
Capital	-56 349,141	-34 903,960
Régularisations des sommes non distribuables	-58 022,259	-37 732,453
Régularisation des sommes distribuables	-23 382,531	-13 552,635
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 073 333,151	387 509,827
AN-4 Actif net		
a-En début de l'exercice	9 232 359,884	8 844 850,057
b-En fin de l'exercice	11 305 693,035	9 232 359,884
AN-5 Nombre de parts		
a-En début de l'exercice	3 711 684,656	3 581 963,831
b-En fin de l'exercice	4 461 366,796	3 711 684,656
VALEUR LIQUIDATIVE	2,534	2,487
TAUX DE RENDEMENT	1,89%	0,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

31 DECEMBRE 2020

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Ce logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient la ligne de BTA « Juillet 2032 » valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opérée sur les données présentées comparativement dans les Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSIIONDES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. TRAITEMENT DES OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités »

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de Titres	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2020	En % de l'actif net
Actions et droits rattachés				
AMEN BANK	5 360	138 653,850	114 521,760	1,01%
ASSURANCES MAGHREBIA	2 266	130 370,400	131 765,634	1,17%
ATTIJARI BANK	16 984	448 564,581	471 747,584	4,17%
BIAT	4 384	375 307,940	410 745,728	3,63%
BT	27 800	148 440,444	187 928,000	1,66%
CITY CARS	4 812	45 978,207	39 318,852	0,35%
DELICE HOLDING	18 002	241 390,125	267 275,694	2,36%
ENNAKL AUTOMOBILES	10 580	105 752,456	129 530,940	1,15%
EURO-CYCLES	9 848	157 711,353	252 995,120	2,24%
ONE TECH HOLDING	40 185	426 332,260	482 501,295	4,27%
PGH	33 353	255 523,816	345 837,257	3,06%
SAH	35 725	307 070,220	438 667,275	3,88%
SFBT	50 637	322 157,845	962 609,370	8,51%
TELNET HOLDING	12 202	111 435,710	102 399,184	0,91%
UIB	14 834	266 851,910	253 231,214	2,24%
S.Total Actions et droits rattachés		3 481 541,117	4 591 074,907	40,61%
Titres OPCVM				
TUNISO EMIRATIE SICAV	5 200	557 507,600	557 616,800	4,93%
S.Total titres OPCVM		557 507,600	557 616,800	4,93%
Total		4 039 048,717	5 148 691,707	45,54%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Désignation	Nombre de titres	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2020	En % de l'actif net
Emprunts des sociétés				
ATL 2014-3	400	16 000,000	16 897,469	0,15%
ATL 2014-3	500	20 000,000	21 121,836	0,19%
ATL 2017-1	1 150	92 000,000	96 624,097	0,85%
ATL 2019-1	4 500	360 000,000	362 379,748	3,21%
ATL SUBORDONNE 2017	2 000	160 000,000	162 133,217	1,43%
ATTIJARI LEASING 2016-2	1 000	80 000,000	84 184,373	0,74%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	1 000	60 000,000	62 156,712	0,55%
BH SUBORDONNÉ 2016-1 CA TF	1 000	20 000,000	20 778,521	0,18%
BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	120 000,000	123 219,288	1,09%
EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014-1	350	7 000,000	7 019,431	0,06%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	1 500	60 000,000	60 385,368	0,53%
HL 2014-1	1 500	30 000,000	30 323,112	0,27%
HL 2015-2	800	48 000,000	50 304,157	0,44%
HL 2016-2	1 000	60 000,000	60 350,992	0,53%
HL 2017-3	1 000	100 000,000	106 149,180	0,94%
HL 2017-2	1 000	80 000,000	82 408,767	0,73%
TL SUBORDONNE 2018	500	50 000,000	54 207,650	0,48%
TLF 2020-1	2 500	250 000,000	263 856,438	2,33%
TL&FACTORING 2019-1	2 600	260 000,000	272 468,033	2,41%
TUNISIE LEASING 2014-2	500	10 000,000	10 029,063	0,09%
TUNISIE LEASING 2015-1	1 000	40 000,000	41 589,786	0,37%
TUNISIE LEASING 2015-2	1 150	69 000,000	72 551,326	0,64%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 700	170 000,000	177 302,269	1,57%
UIB 2009-1	500	22 500,000	22 984,669	0,20%
S.Total (1)		2 184 500,000	2 261 425,502	20,00%
Emprunts d'Etat				
BTA 5,6% Août 2022	100	100 000,000	101 755,178	0,90%
BTA 5,6% Août 2022	80	76 496,000	80 902,961	0,72%
BTA 6.3% Octobre 2026	100	96 700,000	99 274,344	0,88%
BTA 6,6% Mars 2027	140	131 600,000	140 014,731	1,24%
BTA 7.5% Juillet 2032	250	215 375,000	220 326,302	1,95%
S.Total (2)		620 171,000	642 273,516	5,68%
Total		2 804 671,000	2 903 699,018	25,68%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2020 à 6 843 719,717 DT contre 6 017 969,646 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 825 750,071 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	637 354,180
Titres OPCVM	557 507,600
Emprunts des sociétés	250 000,000
Emprunts d'Etat	215 375,000
Total	1 660 236,780

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisé
Actions	394 986,709	474 708,430		79 721,721
Emprunts des sociétés	439 500,000		439 500,000	-
Total	834 486,709	474 708,430	439 500,000	79 721,721

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 813 888,646 DT soit 7,20% de l'actif net et se détaille comme suit:

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif Net
PL 7.3% Amen Bank (*)	04/01/2021	91	7,30%	799 619,874	813 888,646	7,20%
Total				799 619,874	813 888,646	7,20%

(*) Créances sur opérations de prise en pension livrée portant sur 778 titres BTA 6,9 % Mai 2022

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2020 à 2 455 820,947 DT, soit 21,72 % de l'actif net. En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 11 695,193 DT en déduisant les dettes à court terme pour 29 109,325 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 21,57% de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 12 702,042 DT, contre 2 995 ,353 DT au 31/12/2019 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires pour un montant de 11 695,193 DT et aux retenues à la source sur les BTA.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 18 719,198 DT contre 16 864,308 DT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31-déc-20	31-déc-19
Gestionnaire	12 964,921	11 112,742
Dépositaire	5 754,277	5 751,566
Total	18 719,198	16 864,308

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 10 390,127 DT contre 10 078,214 DT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31-déc-20	31-déc-19
CAC	7 340,858	7 207,962
Etat	1 853,576	1 819,192
Conseil du marché financier (CMF)	995,693	851,060
Publication	200,000	200,000
Total	10 390,127	10 078,214

8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2019	
Montant	8 883 961,353
Nombre des parts	3 711 684,656
Nombre de porteurs de parts	6
Souscriptions réalisées	
Montant	806 031,281
Nombre des parts	806 031,281
Nombre de porteurs des parts entrants	0
Rachats effectués	
Montant	-56 349,141
Nombre des parts	-56 349,141
Nombre de porteurs des parts sortants	0
Capital au 31/12/2020	
Montant (2)	9 633 643,493
Nombre des parts (1)	4 461 366,796
Nombre de porteurs de parts	6

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 10 990 565,039 DT détaillé comme suit:

(2)	9 633 643,493
Résultat 2019 capitalisé	348 398,531
Régularisation du résultat 2019 capitalisé	306 286,678
Variation des différences d'estimation	-163 045,056
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	79 721,721
Régularisation des sommes non distribuables	789 397,603
Frais de négociation des titres	-3 837,931
Capital au 31/12/2020	10 990 565,039

9. SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2020 un montant de 315 127,996 DT contre 348 398,531 DT au 31 Décembre 2019 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat Distribuible de l'exercice	264 437,394	344 275,017
Régularisations du résultat distribuible de l'exercice	50 690,602	4 123,514
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Sommes Distribuables de l'exercice	315 127,996	348 398,531

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2020 un montant de 292 639,226 DT contre 319 284,424 DT au 31/12/2019, ils se détaillent ainsi :

Libellé	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Dividendes	89 005,583	154 621,845
Revenus des BTA	23 511,107	21 327,772
Revenus Des Obligations de sociétés	180 122,536	143 334,807
Total	292 639,226	319 284,424

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 132 901,081 DT contre 183 006,002 DT au 31/12/2019 et se détaille ainsi

LIBELLE	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Intérêts des avoirs bancaires	49 430,939	11 733,482
Revenus des Placements à Termes	69 575,741	163 760,731
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	4 320,234	7 511,789
Revenus des prises en pension livrée	9 574,167	0,000
TOTAL	132 901,081	183 006,002

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2020 à 144 175,821 DT, contre 140 940,108 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	120 947,667	117 549,049
Rémunération du dépositaire	23 228,154	23 391,059
Total	144 175,821	140 940,108

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 16 927,092 DT, contre 17 075,301 DT au 31/12/2019 ; il se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Honoraires du commissaire aux comptes	7 408,991	7 842,451
Redevance du CMF	9 288,637	9 002,236
Publicité et Publication	200,000	200,000
Services bancaires et assimilés	21,064	22,214
Impôts et taxes	8,400	8,400
Total	16 927,092	17 075,301

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	0,095	0,135	0,119	0,097	0,089
Charge de gestion des placements	-0,032	-0,038	-0,039	-0,034	-0,032
Revenu net des placements	0,063	0,097	0,080	0,063	0,057
Autres charges d'exploitation	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,059	0,093	0,076	0,059	0,053
Régularisation du résultat d'exploitation	0,011	0,001	0,001	0,002	0,002
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,071	0,094	0,077	0,061	0,055
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-0,037	-0,037	0,071	0,102	0,148
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,018	-0,036	0,001	-0,012	-0,033
Frais de négociation des titres	-0,001	-0,001	-0,001	0,000	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-0,020	-0,074	0,071	0,090	0,114
Résultat Net de l'exercice	0,040	0,020	0,147	0,149	0,167
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,020	-0,074	0,071	0,090	0,114
Régularisation du résultat non distribuable	-0,004	-0,002	0,003	0,003	0,009
Sommes non distribuables	-0,024	-0,076	0,074	0,093	0,123
Valeur Liquidative	2,534	2,487	2,469	2,318	2,164
Ratios de gestion de placements	2020	2019	2018	2017	2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,36%	1,57%	1,57%	1,56%	1,56%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,16%	0,19%	0,19%	0,21%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	2,49%	3,83%	3,08%	2,69%	2,60%
Actif net moyen	10 601 163,309	8 975 980,071	8 778 467,687	7 541 852,163	6 680 518,850

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur